

## Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2015 -20h30

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes Boillon, Chambon, Delteil, Guichard, Mills, Pardo

Mrs Aunac, Bézy, Gervais, Giordana, Jofre, Pierasco

Procurations : C. Tauran à C. Boillon

JP. Maitre à JC. Giordana

Absente : D. Denis

Secrétaire de séance : JF Pierasco

Compte-rendu du 24 Juin 2015 : adopté à l'unanimité

### **1 / Débat d'orientation du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) et Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

Le représentant du cabinet URBACTIS présente au Conseil Municipal les 3 axes majeurs du PADD et leurs enjeux, à savoir :

- Axe 1 :  
Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garants du cadre de vie (conserver et préserver les richesses paysagères du territoire, préserver l'authenticité du cadre de vie, préserver les équilibres et les continuités écologiques, préserver et gérer les ressources naturelles).
- Axe 2 :  
Organiser un développement urbain raisonné et de qualité cohérent avec le territoire communal (encadrer et maîtriser l'urbanisation, affirmer la centralité du bourg, veiller au maintien de la mixité sociale, continuer à organiser le maillage du territoire pour favoriser l'accessibilité).
- Axe 3 :  
Assurer un développement cohérent des activités économiques (pérenniser l'activité agricole, diversifier l'activité économique locale, assurer une diversité dans les activités de tourisme et de loisirs)

M. H Gervais évoque le vieillissement de la population, quel attrait pour les nouvelles populations, la consommation des espaces agricoles et le contexte économique.

Le PADD étant débattu : pour : 10, abstentions : 2 (H. Gervais, J. Chambon)

### **2 / Convention d'objectifs Nuits de Lauzerte :**

M. Le Maire rappelle l'importance et la portée du festival des Nuits de Lauzerte et propose de définir, par une convention, la mise à disposition des biens communaux (espaces, lieux, matériels,...) à l'association ACAP (association Culturelle Arts et Patrimoine de Lauzerte- Quercy Pays de Serres).

La proposition de la convention est adoptée à l'unanimité.

### **3 / Protocole d'accord Etude développement territorial :**

M. Le Maire rappelle qu'une étude stratégique de développement local est prévue dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres bourgs. Cette étude ayant une portée sur le territoire intercommunal Pays de Serres en Quercy et ne peut être scindée pour des raisons techniques, il s'agit donc de confier par voie de contrat et pour une partie limitée, définie dans le temps, des actes liés à la réalisation d'une opération précise.

Le protocole est adopté à l'unanimité.

### **4 / Convention CCI – étude – action – valorisation des locaux vacants :**

Dans le dossier de candidature « AMI centre bourg », une action prioritaire sur la revitalisation des locaux vacants (recensement et valorisation) devra être réalisée sur le centre bourg de Lauzerte.

Le coût de cette étude sera de 14 926 euros /HT soit 17 911.20 euros /TTC.

La proposition de la CCI et son montant sont adoptés à l'unanimité.

### **5 / Travaux Eglise St Sernin :**

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'église St-Sernin, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, propose d'effectuer un travail de nettoyage de la couverture de la nef et du chevet. Ces travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée.

Montant des travaux 608 euros/HT, subventionnés par l'Etat à 40 % et par le Département à 25 %, financement par la commune à 35 %.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

### **6 / Aliénation et déplacement d'une partie du chemin situé entre le chemin rural dit de Magraou et le chemin rural dit de Marty – Paga :**

Les réserves du Commissaire Enquêteur étant levées, le Conseil municipal donne un avis favorable à la vente avec les précisions suivantes «les travaux de déplacement, création du nouveau chemin et frais annexes seront à la charge du demandeur. Ces travaux devront être réalisés dans un délai de 1 an, faute de quoi la commune les exécutera et en refacturera leurs montants ».

Adopté à l'unanimité.

### **7 / Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité :**

Afin de répondre à la surcharge de travail du Service Technique, un emploi non permanent à temps complet, M. Le Maire propose de créer cet emploi.

Pour : 10, abstentions : 2 (H. Gervais, J. Chambon)

### **8 / Motion : La Poste :**

Une motion pour la Sauvegarde des bureaux de Poste des communes de Durfort-Lacapelette, Bourg de Visa, et Cazes-Mondenard et contre la délocalisation des facteurs de Lauzerte et Montaigu de Quercy a été adoptée par la Communauté des Communes Pays de Serres en Quercy, M. Le Maire propose que cette motion soit envoyée au Groupe La Poste.

### **9 / Motion N°1 relative à la baisse des dotations et aux conséquences de la loi NOTRE**

### **10/ Motion N°2 relative au respect de la volonté démocratique dans l'organisation territoriale :**

Ces motions proposées par l'Association des maires et Présidents de Communautés du Tarn et Garonne, alertent les pouvoirs publics et la population sur les conséquences des mesures annoncées sur nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises et demandent que le texte légal soit réexaminé.

### **11 / SAUR France /Compte d'exploitation 2014 – budget d'assainissement :**

Le produit de la taxe pour 2014 s'élève à 43 814 .84 euros, le montant de la rémunération Saur est de 1 455.09 euros.

La somme nette revenant à la commune de Lauzerte, déduction faite de la rémunération, est de 42 359.78 euros, et sera affectée au budget communal assainissement.

Adopté à l'unanimité.

### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.**

#### **Questions Diverses :**

-M. Aunac fait remarquer l'absence de luminosité dans la salle du Conseil.

-M. Gervais a noté l'absence sur le site de la mairie, du compte-rendu du Conseil municipal du 6 Mars.

- Mme .Mills fait part de la visite du jury des Villages Fleuris qui malgré les efforts du personnel communal, a été critique. M. le Maire propose à la commission Cadre de vie de réfléchir à l'embellissement pour l'année prochaine.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le : 17 septembre 2015**